Maître d'ouvrage



ALTITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Magelan III
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
© 02.76.51.05.22



GÉOMÈTRE - EXPERT

Département de l'EURE

## Commune du VAL DE REUIL

Voie DAGOBERT



Réf. : PA 027 701 16 H 2643 M04 Surface de plancher 180 m² Permis d'aménager

## PLAN DE VENTE DU LOT N°C7 Parcelle Section BX n°140

140619	Dossier n°
22/10/2018	Dressé le
140619.dwg	Nom du fichier Autocad
1/200	Echelle

## LÉGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

	limite foncière de l'opération
	limite de la zone bleue du PPRI
	parcelle d'habitation en lot libre (moyenne 530m²)
	parcelle d'habitation de maison accolée (moyenne 350m²)
IMPLAN	IMPLANTATION BATIE  —— cette indication impose que la majeure partie de la façade de a construction soit obligatoirement implantée sur cette ligne. Cette disposition n'interdit pas des retraits
	cette indication impose que la construction soit obligatoirement implantée sur cette ligne, sur la limite située au nord du lot.
₫	Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m // Dispositif de clôture selon détail A
	Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m // Dispositif de clôture selon détail B
	Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m // Dispositif de clôture selon détail C
	Implantation de la façade principale en retrait dans une bande de 2 à 5m
	zone d'implantation limitée à des constructions
	zone constructible si la construction est édifiée en limite de propriété
	zone non aedificandi
	zone de constructions comprenant un traitemert de façade en bois
$\longleftrightarrow$	sens obligatoire de faîtage principal
ACCÈS	AUX PARCELLES PRIVÉES
Δ	localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'accès privatif non close)
<b>A</b>	localisation obligatoire de l'accès véhicule au lo: (accès au garage)
_4_	linéaire d'implantaton de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement
<b>→</b>	localisation obligatoire d'un accès piéton au lot selon le dispositif spécifique
TRAITE	TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE
\$	dispositif de clôture de type 1 comprenant plantations
>	dispositif de clôture de type 2 comprenant plantations
#	dispositif de clôture de type 3
-	plantation d'une bande de vivaces obligatoire selon palette végétale, à l'interstice entre deux accès d'entrée charretière
	mur bahut obligatoire Ht. 1.00 m surmonté d'ur treillis soudé noir, gris anthracite ou vert. L'aspect et la finition du mur devra être en concordance avec la construction principale.
TRAITEMENT P	AYSAGER SPECIFIQUE
	obligatoirement plantée selon la palette végétale renseignée dans le règlement
	bande paysagère dédiée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone au sud chlicatoirement plantée celon la palette véadérile renceionée dans le réalement

DOSSIER nº 140619

Se référer au réglement écrit (pièce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager) pour l'ensemble des précisions.

DEPARTEMENT DE L'EURE Commune du Val-de-Reuil

Lotissement "Le Domaine des Noés

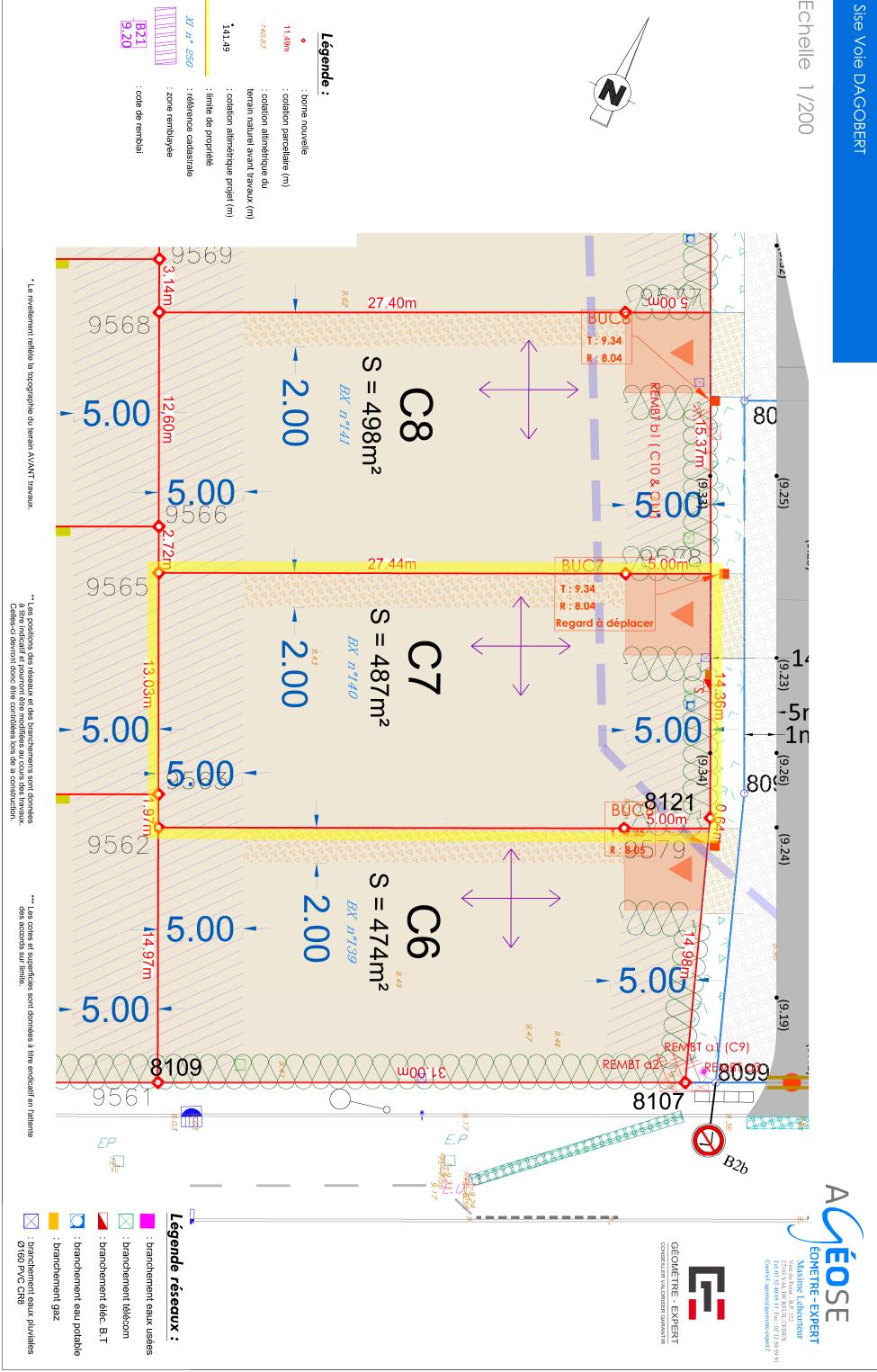
## PLAN DE VENTE DU LOT N°C7

Parcelle Section BX n°140



ALTITUDE LOTISSEMENT

Immeuble Magelan III
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
① 02.76.51.05.22



B21 9.20

XI nº 250

141.49

Légende :